



**PROCÈS-VERBAL
DU 26 NOVEMBRE 2021**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

Sur place	M. Jean-Pierre Bélanger
Sur place	M. Bruno Roy
Sur place	M. Gérard Desjardins
Sur place	M. André Blouin
Sur place	M. Réjean Blanchette
Sur place	M. Gervais Parent
Sur place	M. Rodrigue Ouellet

Robert Lyman, directeur général adjoint est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 :38, 1 personne assiste à la séance.

21-182

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

QUE monsieur Robert Lyman soit nommé secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-183

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2021

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Programmation TECQ 2019-2023
5. Embauche d'un opérateur à neige supplémentaire
6. Paiement à Excavation L Chouinard Ltée pour différence décompte progressif #1
7. Augmentation de la marge de crédit #2 à Desjardins entreprises
8. Autorisation d'accès aux comptes bancaires pour Robert Lyman
9. Période de questions basée uniquement sur les points à l'ordre du jour
10. Fermeture de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. André Blouin

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR À NEIGE SUPPLÉMENTAIRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

21-186

6. PAIEMENT À EXCAVATION L. CHOUINARD LTÉE POUR DIFFÉRENCE DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

ATTENDU l'information erronée reçue par la municipalité lors du décompte progressif #1 pour les travaux de réfection des routes municipales (RIRL);

ATTENDU QUE la différence est de 26 422.36\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gervais Parent

QUE La Municipalité de Saint-Charles-Garnier paie à Les Excavation L. Chouinard Ltée la somme de 26 422.36\$ afin de compléter le décompte progressif #1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-187

7. AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT #2 À DESJARDINS ENTREPRISES

Ce point est remis à une séance ultérieure

21-188

8. AUTORISATION D'ACCÈS AUX COMPTES BANCAIRES POUR ROBERT LYMAN

ATTENDU QUE l'administrateur principal des comptes bancaires est le directeur général par intérim, monsieur Frédérick Lee;

ATTENDU QUE monsieur Robert Lyman à pour responsabilité les encaissements des taxes perçues via ACCÈS D affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE La Municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise monsieur Frédérick Lee directeur général par intérim et Desjardins entreprises à créer un accès à ACCÈS D affaires de la municipalité à monsieur Robert Lyman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réjean Blanchette et appuyé par M. Rodrigue Ouellet de lever l'assemblée à 19 :50.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

Robert Lyman,
secrétaire
d'assemblée